VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques terrains pour bâtir,

Près des grands parcs que l'on développe et lignes de chars électriques projetées.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau 339 rue Carondelet — JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mars 1909 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de Lewis St. John, No 88,307, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850, et déposé chez A. A. Baudoin, notaire, comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'ilet No 252 (autrefois l'ilet No 85) borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Beauregard et Manuel (ladite lots sont contigus et mesurant comme suit le lot No 1 est d'une forme irrégulière et mesure 83 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Manuel, 88 pieds, 6 pouces de profondeur sur la ligne se divisant du lot No 2 et 121 pieds 6 pouces sur l'autre ligne. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces. Le lot No 5 formant le coin des rues Marigny et Manuel.

Acquis par Lewis St John par achat de la Pontchartrain Railroad Co., par acte pardevant A. A. Baudoin, notaire, daté du 11 mai 1852, enregistré dans le livre des transferts 55, folio 587.

Conditions—Comptant les acquéreurs devant payer les taxes de 1909. 20 pour cent au moment de la vente. Actes de vente par devant J. Boyd Grinage notaire, aux frais des acquéreurs.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR
TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Armand Ramar, No 88,061 a propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850 par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 20 dans l'ilet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon), St Antoine, Livingston ou (Mandoline) et Pélopidas; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Bagatelle et Pélopidas. Le lot No 20 est contigu aux lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5 dans le fond, mesurant 40 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Pélopidas sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par Armand Ramar de la Pontchartrain Rail Road Company d'après un acte pardevant A. A. Baudouin, notaire, daté du 3 décembre 1850, enregistré dans le Livre des Transferts No 52, folio 304, près du Chemin Gentilly et de la rue Champs Elysées.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit payer les taxes de 1909. 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage notaire, aux frais de l'acquéreur.

Favrot & Friedrichs E. T. Florance, avocats.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains Eligibles Pour Bâtir.
TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans la Succession de André Cuisint, No 88,062, a propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certaine lots de terre située dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans désignés sur un plan partionlier, dressé par L. J. Pilié, voyer, le 5 août 1836, par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet 1385 [autrefois l'ilet No 184 du faubourg Franklin], borné par les rues Franklin, Painters, Magistrate [maintenant Dergenois] et Law, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façad à la rue Law 104 pieds 10 pouces et 2 lignes; lots Nos 2, 3 et 4 chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Dans une section qui s'améliore.

Acquis par André Cuisint par achat de Théodule Drouet d'après un acte pardevant G. Le Gardeur, notaire, daté du 12 août 1836, enregistré dans le livre des transferts 19, folio 444.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1909, 20 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grinage aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, avocats

7 mars—7 14 21 28—avril 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT

En une Résidence Double en bois à deux étages,

Nos 2005 et 2007 rue Nord Rempart.

Succession de Mme Madeline Pons, Veuve de Pedro Pons.

No 84,597—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON,—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI le 25 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 février 1909 par l'Hon. George H Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La résidence double en bois à deux étages bien construite, Nos 2005 et 2007 rue N. Rempart, contenant six chambres de chaque côté, le terrain est décrit comme un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, Touro, St-Claude et Français, mesurant, en mesure française, 30 pieds de face sur 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes en mesure américaine à la rue Nord Rempart sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur en mesure américaine, entre lignes parallèles.

Aussi une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus décrit, mesurant onze pouces et demie (11 1/2) de face à la rue Nord Rempart, sur une profondeur de 93 pieds, 8 pouces, entre lignes parallèles, contigu à la propriété ci-dessus décrite et sur le côté sud de celle-là.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Arthur H. Brown, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 fév—21 28—mars 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGES DOUBLES DESIRABLES.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE.

2624 et 2626 rue N. Rempart, entre l'avenue Lafayette et la rue Port.

LE BON COTTAGE DOUBLE,

3112 et 3114 rue Royale, entre les rues Louisa et Clouet.

Succession de Mme Mary Dahoney, veuve de Michael Connors.

No 88,878—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 8 avril 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16 dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, Port, Enghien et Bourgogne, mesurant 29 pieds de face à la rue Nord Rempart sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double désigné par les Nos 2624 et 2626 rue Nord Rempart, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté.

2e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4, dans l'ilet borné par les rues Royale, Clouet, Chartres et Louisa, et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos 3112 et 3114 rue Royale et comprennent un cottage double contenant 3 chambres, etc., de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a en billets du vendeur payable en 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date, et garantie par toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles A. Butler notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE

La Résidence en bois à deux étages,

333 RUE MAGNOLIA.

Entre la rue Gravier et l'avenue Tulane.

Aussi un lot d'effets mobiliers.

Succession de Mme M. McCulloch.

No 88,306—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 23 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par les No 333, rue Magnolia, et comprenant une résidence simple à deux étages, en bois, contenant 8 chambres, citerne, hangar, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, St. Claiborne, Gravier et l'avenue Tulane, désigné comme lot A sur un devis par C. U. Lewis, député voyer de ville, le 16 juin 1898, annexé à un acte de partage entre Margaret McCormick et Mme Elizabeth Dermody, passé pardevant J. C. Henriques, notaire le 24 juin 1898, d'après lequel, devis dit lot mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 26 pieds 6 lignes de largeur dans le fond et d'une profondeur de 82 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Gravier, et 77 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Tulane.

A la même heure et au même endroit un lot d'effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions pour les meubles — Comptant

Pour la propriété Foncière — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a en un crédit d'un an, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue avec la partie de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que ledit billet serait mis entre les mains de l'avocat pour collection; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et l'assurance devant être payée au porteur du billet hypothécaire comme l'intérêt doit être, et l'acquéreur devant payer en sus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1909, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fév—20 21 28—mars 7 14 21 23

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN TERRAIN.

Rue Dumaine, entre les rues Rendon et Lopez.

Mme Alphonsine Bachemin, épouse de Anthony Randazzo, vs Anthony Randazzo.

Cour Civile de District — Division A — No 86,065.

PAR FREED & CLESI—N. J. Clesi, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Div. A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 17 février 1909, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, le MERCREDI, 31 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 431, borné par les rues Lopez, Rendon, Dumaine et Ste Anne, désigné par le No treize sur un devis fait par George De Armas, voyer, daté du 19 novembre 1900, annexé à un acte passé pardevant Robert Legier, notaire, le 16 avril 1900 et d'après lequel devis ledit lot treize mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur.

Acquis par Anthony Randazzo de John H Schiebert, par acte pardevant Etheired M. Stafford, notaire, en cette ville le 17 février 1908, enregistré dans le livre des transferts 214, folio 488.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas I. Denechaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FREED & CLESI, Propriétés Foncières et Encanteurs, 838 rue Gravier.

C. I. Denechaud & W. J. Waauespack, avocats.

2 mars—2 7 14 21 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT. — No 88 673 — Division B—Joseph Hilaire vs ses créanciers—Ordre — Considérant la pétition originale et la pétition supplémentaire suivante ici enregistrée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné qu'après dû avis notification et citation aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Joseph Hilaire soit convoquée et tenue d'après la loi pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, en son bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 25me jour de mars 1909, à 11 heures a. m., pour voter accordant ou refusant l'application dudit Joseph Hilaire pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Henry B Mc Murray, Jr., avocat, ci-devant nommé pour représenter les créanciers absents soit retenu, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la propriété et la personne dudit Joseph Hilaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 17 février 1909.

Signé FRED D KING, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

G. Fernandez, avocat.

19 fév—19—mars 5 20

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION PAR CONSENTEMENT

Héritiers tous d'âge.

Nouvelle Résidence Moderne à Deux Etages

No 2223 rue Soniat, coin de la rue Freret.

Site de Choix pour Bâtir,

43' 6" 2"' x 125, rue Soniat, entre les rues Howard et Freret.

Cottage Simple,

2219 rue Soniat, près de la rue Howard.

Cottage Double,

Nos 346-48 rue Audubon entre les rues Gén Hood et Wall.

Résidence à Deux Etages,

No 1835 rue Upperline, coin Dryades.

20

Terrains de Choix pour Bâtir,

Dans l'ilet borné par les rues Freret, Soniat, Valmont et Howard, devant être vendus séparément.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Richard Downing.

No 86,256— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 18 janvier 1909, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 1er mars 1909, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Soniat, Freret, Howard et Robert, désigné comme lot 1 sur un plan de Edgar Pilié, député voyer de ville, daté du 5 mars 1909 et mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Soniat sur une profondeur et façade à la rue Freret de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une résidence moderne en bois à deux étages, couverte en ardoises retirée du trottoir avec pelouse et contenant vestibule de réception, salon double, salle à manger, 4 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie escalier dans le fond, cuisine, office, chambre de toilette galeries sur le devant le côté et dans le fond. Au premier et deuxième étage, gaz et électricité et installations avec combinaison partout. Cheminée en bois dur avec devant en tuiles à carreau parterre. Sous-sol, deux citernes hangar, cour, etc., les murailles sont tapissées avec joli ornaments et la maison est tout à fait moderne en tous respect est connue comme No 2223 rue Soniat, coin Freret.

2e Un certain lot de terre situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus et contigu au lot ci-dessus désigné comme lot No 2 et mesurant d'après le plan ci-dessus mentionné 43' 6" 2"' de face à la rue Soniat sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds, la banquette est faite et le terrain est élevé.

3e Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même ilet et district comme la propriété ci-dessus mentionnée et désigné comme lot 3 sur le devis ci-dessus référé et mesurant d'après cela 26' 8" 4" pieds de face sur la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir et contenant 3 chambres, galerie, hangar, cuve, etc., loué $10.00 par mois et portant le numéro municipal 2219 rue Soniat.

4e Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Audubon, Gén. Hood, Wall et Broadway, et mesurant trente pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double retiré contenant de chaque côté 4 chambres, une galerie devant, une cour devant et derrière, citerne, etc., loué à $22.00 et portant les numéraux municipaux 346-48 rue Audubon.

5e (a) Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Dryades, Bordeaux et Baronne, mesurant 30 pieds 3 pouces et une ligne de face à la rue Upperline, 132 pieds de profondeur et de façade à la rue Dryades, 30 pieds dans le fond et la façade à la rue Bordeaux et 136 pieds sur la ligne de côté vers la rue Baronne.

(b) Une certaine portion de terre contigue à la propriété ci-dessus décrite dans le même ilet et mesurant 10 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Upperline, 10 pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux, 136 pieds 2 pouces sur les lignes du lot No 1 et toute la profondeur et façade sur la ligne vers la rue Baronne.

Les deux morceaux de terre mentionnés en dernier doivent être vendus ensemble.

Les améliorations d'une jolie résidence simple à deux étages, retirée derrière une jolie clôture en fer, et contient salle de réception, salons doubles, 5 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, bain avec cabinet de toilette sanitaire, etc., gaz partout, bien tapissé, galerie de devant en haut et en bas, pelouse devant la maison, etc. Dans la cour se trouvent un hangar et une écurie à deux étages faisant face à la rue Bordeaux, et portant le numéro municipal 1835 rue Upperline au coin de la rue Dryades.

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No 578 et borné par les rues Soniat, Howard, Freret et Valmont, et subdivisé en 20 beaux lots pour bâtisses numérotés de 1 à 20, les deux inclusivement comme sur le plan de Edgar Pilié, député voyer de la ville, daté du 6 février 1909.

Le lot No 1 formant le coin des rues Freret et Valmont et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Valmont de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots No 2, No 3, No 4, No 5, No 6, No 7, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 2 formant le coin des rues Freret et Soniat, mesurant 30 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Soniat de 120 pieds.

Les lots No 9, No 10, No 11, No 12, No 13, No 14 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 14 formant le coin des rues Soniat et Howard.

Les lots No 15, No 16, No 17, No 18, No 19, No 20 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Valmont sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 15 formant le coin des rues Valmont et Howard. Les lots dans l'ilet dernièrement mentionné seront vendus séparément.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en billets payables en un et deux ans après la date du passage de l'acte de vente, avec 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. Le paiement desquels dits billets devant être garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les paiements des taxes de 1909, et les loyers et revenus de ladite propriété de la date de l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les frais des actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

J Zach Spearing, J. C. Henriques, Henry G. McCall, avocats.

7 mars—7 14 28—avril 4 5 6 7 8

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 112, Nouvelle Orleans, Lac.

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

5

TERRAINS.

Avenue St-Bernard et le Chemin de Gentilly.

Jeudi, le 8 avril 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Xavier Grillot et als vs Les Mineurs Zibilich et als.

No 88,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur— Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 1er mars 1909 et signé le 5 mars 1909, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Troisième District de cette partie connu comme Gentilly, désignés par les numéros six, sept, huit neuf et dix de l'ilet No 1 sur le plan par D'Hémécourt, daté du 29 octobre 1854 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire, ledit ilet est borné par les rues Abondance, Paris, l'avenue St Bernard et le Chemin de Gentilly, mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue St-Bernard sur cent vingt pieds de profondeur; le lot No Dix formant le coin de l'avenue St-Bernard et de la rue Abondance.

Etant la même propriété acquise par Johann Peter Moegli h par achat de Hugh Robinson, le 19 novembre 1861, par acte pardevant B. J Ker, ancien notaire, enregistré dans le livre des transferts 86, folio 166.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909, les frais de tous certificats et l'acte de vente pardevant John Legier Jr, notaire. 10 pour cent du montant de l'adjudication devant être déposés au moment de l'adjudication.

Avocats Walter L. Gleason, John Watt Duffy, H. B. McMurray Jr

CARRERE & KEENEY,
Encanteurs, 806 rue Perdido.

7 mars 7 14 21 28—avril 4 5 6 7 8

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

CONFORTABLE COTTAGE SIMPLE,

835 Avenue Atlantique, ALGER.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 4 mars 1909, in re, No 88,011, Mme Ruth Shilleci vs Henry Simonson, et à moi adressé Je VENDRAI JEUDI, le 8 AVRIL 1909, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1- Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique et Pacifique, les rues Homer et Jackson, désigné comme lot No 9 de l'ilet No 23 et mesurant 32', 3" de face à l'avenue Atlantique sur 123' 8" de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les taxes de l'année 1909 devant être assumées par l'acquéreur, dix pour cent du montant de l'adjudication devant être déposé au moment de l'adjudication, et la vente devant être démontrée par acte notarial pardevant John Legier Jr, aux frais de l'acquéreur. L'encanteur doit signer l'acte de vente et recevoir le prix d'achat.

W. R. METZLER, Encanteur.

MM Legier et Gleason, avocats pour la demanderesse.

M. Charles Brownlee, avocat pour le tuteur du mineur.

M. Wm C. McLeod, avocat pour la défense.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Location de Commerce Importante, contigue au "Marché Memory".

Faisant face à l'avenue Tulane, et désigné comme No 3117 rue D'Hémécourt.

Succession de Capuano, L. Capuano, et Thérese Caminiti, son épouse.

No 87,968—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D, daté le 26 février 1909 dans l'affaire de la succession de L. Capuano et de Thérese Caminiti, son épouse, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet Numéro 653, borné par les rues D'Hémécourt, Lopez Salcedo et Bandin, désigné comme lot No 13 et mesurant trente trois (33') pieds dix (10") pouces de face à la rue D'Hémécourt, sur cent huit [108'] pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations (récemment détruit par le feu) et dépendances sur le numéro municipal 3117 rue D'Hémécourt consistant d'un lot de briques, bois de charpente, hangar dans le fond, etc., qui seraient des matériaux avantageux et pourraient être utilisés pour construction de bâtisse. Façade et côté pavés en schillinger. La location est sans doute une des meilleures pour une épicerie ou autre commerce de détail en cette ville et devrait attirer l'attention des placeurs qui cherchent un placement sûr et rémunératif comme placement.

Conditions de la vente—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Q Gowland, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et déposer 10 cent exacts au moment de l'adjudication.

7 mars—7 14 21 28—av 4 8

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE

Henry L. Heymann vs R. C. Manade.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 33,852—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val J. Steintz, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 25 mars 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, vitrine, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Jos A. Casey, avocat pour le demandeur.

14 mars—14 19 25

Hy Zeller vs C. C. Pavey et al.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 35,630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, C. C. Pavey, défendeur dans cette affaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans le Neuve Mississipi, au pied de la rue Bellocastle, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 20 mars 1909 à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir — Un "Tow Boat" nommé "Gold Dust", un "House Boat" nommé "Smoky City. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. Wm J. BRADY Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—John Baccich Jr. avocat.

9 mars—9 14 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Veuve Augustine Landry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,926—Division D—Attendu que Jas. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Augustine Landry, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier. — Favrot & Friedrichs, avocats.

13 mars—13 17 22

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88,746—Cour Civile de District.

Succession de George John Brunner et de Mary Groto, son épouse.

JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée rendu et signé je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessous mentionnés, comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 4, borné par les rues Chartres, Royale, Jeanne et Barthélemy, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 8 mars 1859, déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, lequel lot forme le coin des rues Jeanne et Chartres, mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Jeanne sur une profondeur et façade à la rue Chartres de cent dix-neuf pieds quatre pouces trois lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, payer pour l'acte de vente pardevant J. K. Bailey, notaire, et déposé 10 0/0 au moment de la vente chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

O. S. Livaudais, avocat.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Kuhn et als versus Julius Kuhn et als.

No 86,629—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, rendu le 3 mars et signé le 9 mars 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Pont et Gravier et l'avenue Tulane, désigné par la lettre D, sur un devis ou plan par S. G. Delisle, voyer, daté du 19 avril 1893 et annexé à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 25 mai 1895 et mesurant d'après le dit plan vingt deux (22) pieds six (6) pouces de face à la rue Rocheblave sur quatre vingt onze [91] pieds quatre [4] pouces et une [1] ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909, payer pour l'acte de vente pardevant Ben J. Baly, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

F. T. Ehrenbal, avocat.

14 mars—14 21 25—av 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles Perrault versus Augusta et Alice Perrault. No 87,921, Cour Civile de District.

Quatre (4) Terrains Elégants

Dans le Faubourg Franklin,

Troisième District.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté —— 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

1e Trois certains l